Il est 20h20 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1. Appel

Membres présents 35
Membres excusés 4
Membres non excusés 0
Arrivée tardive 1

Se sont excusés pour cette séance : Sylvain CHRISTEN, Christian FANKHAUSER, Patrick GOETTE, Althéa VURPILLOT

Arrivée tardive : Raphaël CONUS

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Assermentations
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- Comptes et gestion de l'année 2021 et rapport de la commission Gestion-Finances
- 8) Préavis 1/2022 Vente de la parcelle communale no 29 colloquée en zone d'activités
- 9) Préavis 2/2022 Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge - Crédit de construction
- 10) Elections statutaires du Conseil Communal :
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 11) Rapport du Président
- 12) Propositions individuelles
- 13) Divers
- 14) Emoluments 2021-2022

2. Assermentations

M. TAVERNIER indique qu'il y a deux sièges à repourvoir en remplacement de Mme Corinne COLLE DEMONT démissionnaire suite à son déménagement de la Commune et de Mme Estelle DEVILLE élue à la Municipalité. M. TAVERNIER la félicite chaleureusement pour cette nomination.

menta denteis

Au nom du conseil il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres : Mme Nathalie MONNIN-GALLAY et M. Jacques SIRISIN qui se présentent devant le bureau afin d'être assermentés.

M. TAVERNIER leur lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil Communal et demande à chacun de prêter serment en disant « Je le promets ». Les deux nouveaux membres sont assermentés par acclamation.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 13 décembre 2021 est accepté par 29 voix, moins 5 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

4. Correspondances

23.12.2021	Réception de la lettre de démission de M. Jean-Marie Collé Municipal en raison de son prochain déménagement et réponse à son courrier
21.01.2022	Réception d'un courrier de l'institut de sondage Gfs Berne demandant de leur transmettre les résultats des votations du 13 février 2022
04.02.2022	Instructions du bureau électoral cantonal pour le dépouillement du 13 févier 2022 ainsi que pour les élections cantonales
12.02.2022	Réception de la lettre de démission de Mme Corinne Collé, conseillère communale et réponse à son courrier
18.02.2022	Information de la Direction générale des affaires institutionnelles concernant la levée de toutes les mesures de lutte contre la pandémie
25.03.2022	Instruction du bureau électoral cantonal pour le 2 ^{ème} tour des élections cantonales
04.04.2022	Réception de la lettre de démission de Mme Estelle Deville, conseillère communale suite à son élection tacite à la Municipalité et réponse à son courrier
19.04.2022	Instructions du bureau électoral cantonal pour les votations fédérales du 15 mai 2022
02.06.2022	Réception des rapports de la commission Gestion-Finances et de la commission technique concernant les préavis traités ce soir.
03.06.2022	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour.

5. Communications du bureau

M. TAVERNIER demande à l'assemblée de réserver la date du samedi 8 octobre 2022 pour la traditionnelle sortie du Conseil Communal à laquelle les membres de la Municipalité et les secrétaires sont cordialement invités. Des détails complémentaires seront communiqués en temps utiles au sujet de cette escapade qui se déroulera aux Salines de Bex.

6. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN excuse l'absence, suite à un empêchement de dernière minute de son collège, M. Christian FRANCO.

Il communique quelques informations importantes.

<u>Futur dépôt de bus MBC</u>: Les travaux archéologiques sont enfin terminés. Les dernières fouilles ont permis de retrouver des tombes datant d'environ 300 ans avant Jésus Christ alors que les premières découvertes remontaient à 1'000 ans avant JC. Le permis de construire ayant été approuvé, la construction pourra débuter très prochainement et pour marquer la pose de la première pierre une manifestation est prévue le vendredi 17 juin 2022. Ce nouveau dépôt contribuera à l'accroissement des transports publics de notre région.

M. MONNIN souligne encore que l'important terrassement qui découlera du chantier ne provoquera pas de nuisances sur les routes car les terres seront évacuées par la voie ferrée.

<u>Tour de France</u>: Cette importante manifestation sportive (3ème plus importante au monde) va passer par notre commune le samedi 9 juillet 2022. L'étape du jour partira de Dole pour terminer à Lausanne en passant par la Vallée de Joux. Un flyer d'informations sera adressé à la population car la plupart des routes seront fermées entre 13.00h et 18.00h. (Av. de la Gare – RC 79 et RC 1). L'Union des sociétés locales a prévu de mettre en place un stand servant à boire et à manger sur la place des Oches

M. Jean-Marie COLLE a dû démissionner de la Municipalité suite à son déménagement de la Commune. M. MONNIN profite de le remercier pour son excellent travail et accueille avec grand plaisir Mme Estelle DEVILLE au sein de la Municipalité.

L'assemblée applaudit.

7. <u>Comptes et rapport de gestion de l'année 2021 et rapport de la commission</u> <u>Gestion-Finances</u>

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2021 l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2021 des établissements primaires et secondaire de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2021 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme MENU pour la lecture du rapport de la Commission avec les conclusions.

M. MONNIN souhaite apporter un éclairage sur l'augmentation des charges qui s'explique principalement par la reprise de la gestion de l'UAPE. Le compte relatif à cette association est dit « affecté ». Il est financé par le compte 720 – réseau AJEMA (association qui réunit 32 communes gérant l'UAPE). Un montant de CHF 300'000. — leur était auparavant versé avant que l'UAPE ne soit gérée par la commune. Le résultat final pour les comptes communaux est donc identique à la situation antérieure.

Comptes 2021

M. TAVERNIER passe à l'examen des comptes communaux ainsi que des comptes de l'EPSP page par page. Cet examen ne suscite aucune question et/ou remarque.

utersgerteis

Les employés sont maintenant devenus des employés communaux régis par le règlement du personnel en vigueur. M. MONNIN remercie tous les acteurs qui ont permis la réalisation de cette transition. Un merci tout particulier est adressé à Mme Annelise Berger directrice et M. Pierre Lanthemann, boursier communal .La Municipalité est très satisfaite du fonctionnement actuel de cette unité d'accueil.

Rapport de gestion 2021

M. TAVERNIER passe ensuite à l'examen du rapport de gestion 2021 qui ne soulève aucune commentaire

Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2021, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission Gestion-Finances sont acceptés à l'unanimité.

Le rapport de gestion 2021 est également accepté à l'unanimité.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2021 et à la commission Gestion-Finances

M. TAVERNIER remercie, sous les applaudissements de l'assemblée, la Municipalité ainsi que la commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

2505

8. <u>Préavis 1/222 – Vente de la parcelle communale no 29 – colloquée en zone</u> d'activités

M. TAVERNIER prie Mme MENU, présidente de la commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

Il ouvre ensuite la discussion

Mme SEBASTIANI s'interroge sur plusieurs points. Elle se demande si :

La Commune a besoin d'argent ?

La société Bersier ne dispose pas de suffisamment de place à son adresse actuelle ?

Une autre parcelle privée ne serait pas plus adaptée, par exemple l'emplacement actuel de Pomoca dont le déménagement a été annoncé.

M. MONNIN lui répond que l'entreprise Bernier ne possède pas ses propres locaux. Elle occupe un emplacement qu'elle loue, mais souhaite maintenant construire un atelier ainsi que des bureaux, raison pour laquelle elle est à la recherche d'une parcelle. Celle occupée par la société Pomoca appartient à l'entreprise Tinguely, cependant la surface est trop importante pour Bersier. Une rentrée d'argent dans les caisses communales est toujours positive et la vente de cette parcelle s'est imposée car elle est située, en bordure d'autoroute, entre deux villas qui se trouvent, suite à un déclassement de zone en 2002 en zone d'activités et dans la continuation de la route vers Lonay où toutes les zones sont agricoles. Après réflexion, la Municipalité a préféré vendre cette parcelle de 1'000m2 à une entreprise qui restera sur le territoire communal car il était difficile de lui trouver une utilisation publique en raison de son emplacement.

12.12.22

12.12.22 Ve M. MONNIN acquiesce mais estime que pour un montant annuel de CHF 8'000.— à 9'000.— le rendement n'est pas intéressant. De plus cette solution peut représenter un risque dans le cas où la société viendrait à faire faillite.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. TAVERNIER clôt la discussion.

Le préavis 1/2022 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 32 voix moins 2 abstentions.

9. <u>Préavis 2/2022 – Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de construction</u>

M. TAVERNIER donne la parole à M. Julien STERVINOU pour la commission technique et à Mme MENU pour la commission Gestion-Finances pour donner lecture de leur rapport respectif avec leurs conclusions.

M. GALLAY, en charge de ce dicastère, livre quelques informations.

La mise à l'enquête est maintenant terminée et le Canton doit encore signifier son accord final.

Une opposition émanant de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées) a été soulevée en raison de la pente de la chaussée qui est prévue à 11% (pente actuelle de 23%) alors que la norme handicapé préconise 6%. Cette opposition a toutefois été défendue et sera levée.

Une remarque a également été émise par Région Morges concernant la largeur du pont qui sera de 2 mètres, identique à l'actuelle. Or la « Voie Verte » demande une largeur de 3.50m. Un courrier défendant notre position est en cours d'élaboration. L'argument principal est que l'agrandissement de la largeur représenterait un coût supplémentaire énorme.

Le fait de se limiter aux fondations actuelles génère des montants gérables pour les 2 communes de Denges et Ecublens.

La dégradation du pont s'accentue, il est à 1 mm de sa limite. La chaleur et l'humidité favorisent l'accentuation de l'affaissement. Des mesures sont toutefois faites toutes les deux semaines et si nécessaire le pont sera certainement fermé avant le début des travaux.

Pour information, la commune d'Ecublens a d'ores et déjà manifesté un accord favorable pour ce préavis.

A l'issue de ces propos, M. TAVERNIER ouvre la discussion.

- M. D'ETERNOD fait remarquer que le Canton participera à raison de 60% du devis estimatif, soit CHF 180'000. mais cela ne représente pas le montant du devis final présenté. Il souhaite avoir des éclaircissements à ce sujet.
- M. GALLAY argumente que l'estimation initiale a été faite il y a deux et les prix des matières premières ont depuis fortement augmenté mais le Canton a toutefois plafonné sa participation à CHF 180'000. --.

N2.12.22

:regerteis

M. BERARD remercie les personnes concernées pour ces explications mais s'inquiète de savoir l'AVACAH et la Voie Verte pourraient bloquer le projet.

M. GALLAY le rassure en spécifiant que ce ne sont que des remarques qui ne sont pas de nature à bloquer le projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. TAVERNIER clôt la discussion.

Le préavis 2/2022 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

10. Elections statutaires du Conseil Communal

Election du/de la Président/e, du/de la 1^{er}/ère Vice-Président/e, du/de la 2ème Vice-Président/e du Conseil

Présidente du Conseil communal pour l'année 2022-2023
 Candidate élue tacitement : Mme Karin EIGENHEER

Mme Pascale MENU propose la candidature de Mme Nehla MEIER, qui l'accepte, au poste de 1ère Vice-Présidente

1ère Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2022-2023
 Candidate élue tacitement : Mme Nehla MEIER

Personne ne manifestant d'intérêt pour le poste de 2ème Vice-Président, ce dernier restera vacant jusqu'à ce qu'il soit repourvu.

• Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

Sont élus tacitement :

- Scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2022 au 30.06.2023 Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA
- Scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2022 au 30.6.2023 Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection et l'assemblée les applaudit chaleureusement.

11. Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Cette première année de la législature 2021-2026 aura vu notre Conseil se mettre en place et prendre son rythme de croisière après avoir décidé des habituels préavis de début de législature mais également l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2023. Sept préavis furent traités durant cette première séance. En décembre, lors de notre 2ème séance, 3 autres préavis furent traités dont notamment le budget 2022 ainsi que la création d'un chauffage à distance,

mers perfeis

Une fois de plus, nous pouvons relever le grand professionnalisme avec lequel M. le Syndic et ses 4 collègues municipaux gèrent notre commune. Nous les en remercions. Ce travail est également possible grâce à l'engagement sans faille de notre secrétaire municipale, Mme Anne-Sylvie Gevisier, de Mme Kety Janev, de M. Pierre Lanthemann et des employés communaux, MM. Julien Rochat, Samuel Veyre, Joaquim Pinto. Qu'ils et elles soient chaleureusement remerciés.es.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidés. Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission gestion finances, et plus particulièrement sa Présidente Mme Pascale Menu pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Mme Martine Ferreira et M. Fabian Bonjour pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal, plus particulièrement pour les dimanches matins passés au bureau de vote en cette année chargée en élections et votations.

Un énorme merci bien sûr à Françoise, pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin je termine ma 9ème année de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette fonction. Cela est dû à Françoise et aux quatre scrutateurs qui m'ont assisté tout au long de ces années avec dynamisme et bonne humeur. Je relèverai également la relation privilégiée que nous avons construite avec le syndic Francis Monnin, que je remercie chaleureusement, qui a permis une collaboration de qualité pour le bien de notre commune. Je souhaite à Karin qu'elle trouve autant de plaisir et de satisfaction que j'en ai eus durant ces années de présidence. Bonne présidence Karin.

Enfin, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années de présidence et je vous souhaite un très bel été.

12. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

13. Divers

M. LASSER remercie la Municipalité pour avoir effectué les réparations qui s'imposaient à la place de jeux du village mais souligne qu'il reste des modifications à apporter à la place de jeux des Moulins.

M. MONNIN apprécie ses remerciements et stipule que la place de jeux des Moulins est un emplacement privé et non communal. La Commune a toutefois été approchée par une personne pour faire des travaux mais cela n'entre pas dans les attributions des employés communaux. Cependant, en fonction du coût des travaux, la possibilité d'octroyer une subvention communale pourrait être examinée.

M.TAVERNIER remercie la Municipalité d'avoir mis en place un passage sur la rive droite de la Venoge, à l'emplacement où la passerelle s'était écroulée.

14. Emoluments 2021-2022

Le versement des émoluments est désormais effectué sous forme de virement bancaire ou postal.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21h38 et invite toutes et tous à une sympathique verrée.

Le Président

G. Tavernier

La Secrétaire

F. Palpacuer